

Image not found or type unknown



Saisie d'un majeur vivant chez ses parents

Par **Rimarie**, le **08/03/2010 à 16:28**

Bonjour,

Mon petit frère (20 ans) vient de recevoir un courrier de paiement avant saisie par un huissier pour une grosse amende impayée.

Actuellement il vit encore chez mes parents et ne possède pas de bien lui appartenant directement. Il est encore rattaché au foyer fiscal de mes parents.

Je me demandais si l'huissier pourrait donc saisir des biens appartenant à mes parents malgré la majorité de mon frère.

Merci d'avance pour vos réponses

Par **superve**, le **14/03/2010 à 16:41**

que votre frère soit majeur ou pas ne change rien, il n'est pas question de saisir les meubles ne lui appartenant pas.

Que vos parents avisent l'huissier de la situation de leur fils (hébergé à leur domicile) et que votre frère prenne contact avec le trésor pour s'acquitter de son dû, de toutes façons il n'y coupera pas.